

**COMPTE -RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 05 NOVEMBRE 2018**

Le Conseil se réunit sur convocation du 29 Octobre 2018 ; l'affichage ayant été effectué aux lieux habituels réglementaires. Le quorum est atteint (19 présents).

La séance est ouverte.

Approbation du compte-rendu de la séance du 24 septembre 2018.

**RESTITUTION CAUTION APPARTEMENT MAIRIE AU-DESSUS DU SECRETARIAT**

Suite au départ de Mme Florence KRAAN, aucune dégradation n'ayant été constatée, la caution de 432 € peut lui être restituée.

*Adopté à l'unanimité*

**LOYERS 2019**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers que les loyers des appartements communaux (à l'exception de l'un d'entre eux) ; ainsi que ceux de la Maison des Assistantes Maternelles, du cabinet de kinésithérapie et du local ONF, sont révisables chaque année au 1er Janvier, suivant la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, indice moyen du 2ème trimestre de l'année en cours.

Cet indice est de **127.77**, soit une augmentation de 1,25 % par rapport au loyer 2018.

Les montants des loyers 2019 seront donc les suivants :

- T3 / 14, Route des Nants : 440,44 € (au lieu de 435,00 €)
- T3 / 110, Route de Cornat : 596,36 € (au lieu de 589,00 €)
- Combles / 110, Route de Cornat : 513,10 € (au lieu de 506,77 €)
- T2 / 28, Chemin de l'Ecole : 407,21 € (au lieu de 402,18 €)
- Studio / 28, Chemin de l'Ecole : 382,53 € (au lieu de 377,81 €)
- Cure / 75, Route de Ste Euphémie : 240,44 € (au lieu de 237,47 €)
- MAM / Chemin de l'Ecole : 408,04 € (au lieu de 403,00 €)
- Cabinet de kinésithérapie / 108, Route de Cornat : 408,04 € (au lieu de 403,00 €)
- ONF /Route de Cornat : 303,75 € (au lieu de 300,00 €)

*Adopté à l'unanimité*

Arrivée de Jean-Marc GRELLIER

**TAXE D'AMENAGEMENT 2019**

Monsieur le Maire rappelle le taux de Taxe d'Aménagement de 4,5 % actuellement en vigueur sur la Commune de SAINT-OFFENGE et indique qu'il convient de délibérer, avant le 30 Novembre, pour décider d'un autre taux et des éventuelles exonérations qui pourront être consenties.

Le Conseil décide de fixer pour la taxe d'aménagement un taux de 5 % sur l'ensemble du territoire, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019 et de conserver les exonérations existantes.

*Adopté par 17 voix pour, 1 opposition et 2 abstentions*

### **SUBVENTIONS FDEC 2019**

Monsieur le Maire propose de déposer des demandes de subvention les plus élevées possibles auprès du Conseil Départemental pour les projets suivants :

#### **Réfection de voirie Chemin de Brégatet :**

Le chemin de Brégatet est très dégradé, bosselé. Il convient de le refaire entièrement.

Le montant des travaux prévu s'élève à 30 727 €.

#### **Restauration des peintures intérieures et fresques de l'église St Pierre avec Mise aux normes accessibilité :**

L'église St Pierre présente des décors peints intérieurs d'une qualité artistique remarquable mais leur état est très dégradé. Il est nécessaire de restaurer ce patrimoine et de profiter de ces travaux pour mettre aux normes accessibilité l'église.

Le montant des travaux prévu s'élève à 359 953 € HT.

*Adopté par 19 voix pour et 1 abstention*

### **CONVENTION MARAIS DE LA PLESSE**

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers la délibération du 17 Janvier 2011 relative à la réhabilitation du Marais de la Plesse élaborée par le Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie, et l'acquisition par la Commune de la parcelle D748, d'une superficie de 29a44.

Une convention d'usage au profit du Conservatoire avait été rédigée afin de permettre les premiers travaux de restauration du site.

Aujourd'hui, la présente convention, établie pour onze ans, vise à confier la gestion des terrains concernés au Conservatoire afin que celui-ci poursuive la réhabilitation, la conservation et l'entretien du milieu naturel et la préservation des espèces végétales et animales qu'il abrite.

Le Conservatoire assurera le financement des interventions de gestion, dans la mesure des crédits annuels dont il dispose.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention et tous les actes nécessaires à son exécution.

*Adopté à l'unanimité*

### **CONVENTION SECOURS HELIPORTES 2018/2019**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention proposée avec le Secours Aérien Français (SAF) relative aux secours hélicoptérés en Savoie du 1<sup>er</sup> Décembre 2018 au 30 Novembre 2019 et établit que les tarifs seront de 56,80 € TTC la minute.

De plus, la Commune pourra exiger des victimes ou de leurs ayants-droits une participation aux frais qu'elle aura engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir conforme à celles définies par les textes législatifs et réglementaires.

*Adopté à l'unanimité*

### **INDEMNITES GARDIENNAGE EGLISES 2018**

En application de la circulaire préfectorale, le Conseil Municipal décide d'allouer les indemnités de gardiennage des deux églises de St-Offenge comme suit :

- église St Pierre : 479,86 € à Mme Solange FANTIN
- église de la Nativité : 479,86 € à Mme Maryse BURNAT

*Adopté à l'unanimité (Monsieur Daniel BURNAT ne prend pas part au vote).*

### **INDEMNITE GARDIENNAGE CIMETIERE 2018**

En application de la circulaire préfectorale, le Conseil Municipal décide d'allouer l'indemnité de gardiennage du cimetière de Dessus à Mr Philippe CHANVILLARD pour un montant de 479,86 €.

*Adopté à l'unanimité*

## **SUPPRESSION POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE – CREATION POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Le Maire rappelle qu'il est nécessaire de créer 2 emplois d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe en lieu et place des 2 postes d'Adjoint Technique en raison de l'avancement de grade de chacun.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 24 heures hebdomadaires.

Le Maire propose la suppression d'un emploi d'Adjoint Technique à temps complet et un emploi d'Adjoint Technique à raison de 24 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018.

Le Conseil Municipal décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

*Adopté à l'unanimité*

## **AVENANTS CHANTIER CONSTRUCTION SERVICES TECHNIQUES / MAIRIE**

Afin d'ajuster le prix aux travaux réalisés, le Conseil Municipal donne l'autorisation au Maire de signer des avenants avec les différentes entreprises :

- Pour le lot n° 2 Maçonnerie Gros-Œuvre, l'avenant s'élève à - 1 165,52 € HT pour supprimer les pavés de verres dans le bureau des Services Techniques.

Le nouveau montant du marché pour le lot n° 2 passe à 281 062,86 € HT.

- Pour le lot n° 5 Menuiseries extérieures – protection solaire, l'avenant s'élève à 954,69 € HT pour ajouter une menuiserie extérieure dans le bureau des services techniques.

Le nouveau montant du marché pour le lot n° 5 passe à 47 410,02 € HT.

Le nouveau montant total du marché passe de 786 707,69 € HT à 786 496,86 € HT.

*Adopté à l'unanimité*

## **VALIDATION APD SALLE DES FETES**

Le Maire présente l'Avant-Projet définitif de la modification de la salle des fêtes, élaboré en concertation avec les associations.

Le Conseil Municipal valide l'Avant-Projet Définitif (A.P.D) et l'estimation prévisionnelle du coût des travaux qui reste conforme à l'Avant-Projet Sommaire (A.P.S), soit 457 899 € HT.

*Adopté à l'unanimité*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Avancement travaux Services techniques / Mairie**

Le chantier respecte le planning, les travaux de charpente et de menuiseries extérieures seront terminés pour la fin novembre.

### **Avancement PLUI**

Le Maire explique aux conseillers les principales remarques effectuées par les partenaires publics associés. L'enquête publique devrait être effectuée fin de l'année.

## **INFORMATIONS SECRETARIAT**

### **Recensement citoyen**

Les jeunes gens (garçons et filles) nés en Octobre, novembre, Décembre 2002 doivent se faire recenser en Mairie dès qu'ils ont atteint l'âge de 16 ans. Se munir de la carte d'identité du jeune, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Fait à Saint-Offenge,  
le 12 novembre 2018

Bernard GELLOZ,  
Maire.

